



## CHARTE DE BON USAGE DES DONNEES CERTIFIEES

*A destination de l'ensemble des utilisateurs (presse, partenaires, public...)  
document approuvé par en séance plénière le 12 septembre 2017*

### Préambule

Depuis 2012, la CTI demande aux écoles françaises d'ingénieurs de renseigner une fois par an des indicateurs sur leurs formations d'ingénieurs. Ces « données » sont « certifiées » par le directeur d'établissement et engage par conséquent sa responsabilité. Les *données certifiées* sont utiles d'une part au suivi des formations de chaque établissement lors des procédures d'audit et d'autre part à l'analyse de l'évolution de l'ensemble des formations d'ingénieurs.

Les *données certifiées* font partie des documents requis par la CTI et sont publiées sur son site et celui des écoles d'ingénieurs.

Des structures, ayant des missions et des statuts divers, peuvent solliciter la CTI pour accéder à ces données à différentes fins. Ceci nécessite une autorisation prononcée par le Bureau de la Commission. Ces structures sont dénommées « utilisateurs » dans la suite du document.

La présente charte vise à rappeler quelques principes généraux concernant l'usage de ces données.

Par ailleurs, la CTI mène actuellement une réflexion sur l'accessibilité simplifiée à tout ou partie de ces données publiques, dans une philosophie [d'open data](#).

## **Responsabilité des utilisateurs**

L'utilisateur est responsable des données et contenus produits grâce à l'analyse des *données certifiées*.

Il a connaissance du caractère déclaratif de ces données. La CTI ne peut en aucun cas être tenue responsable d'erreurs (volontaires ou de saisie) de la part des directeurs d'écoles d'ingénieur.

La CTI veille dans la limite de ses moyens à la fiabilité des indicateurs remontés. En cas de doute ou d'erreur avérée, elle contacte le directeur d'école pour vérification ou modification du (des) indicateur(s) concerné(s).

La diversité des établissements d'enseignement supérieur concernés, quant à leur taille, statuts, autonomie, tutelle, etc., impose aux utilisateurs autorisés la plus grande vigilance dans le traitement des données mises à disposition afin que les informations ou classements qui en résulteraient aient une certaine pertinence.

## **Remontée d'erreurs potentielles à la CTI par les utilisateurs**

L'utilisateur, en cas de doute ou d'erreur avérée, est invité à contacter le pôle Qualité et Communication de la CTI ([qualite@cti-commission.fr](mailto:qualite@cti-commission.fr)), contribuant ainsi à l'amélioration continue des procédures de la CTI et à la fiabilité des indicateurs remontés.

La CTI contacte alors le directeur d'école pour vérification ou modification du (des) indicateur(s) concerné(s).

## **Mention systématique de la source des données**

L'utilisateur s'engage à faire explicitement référence à la source des données pour toute utilisation (publications, articles, etc.) comme suit :

*Source : données certifiées (© CTI – Année XXXX )*

Pour les utilisations impliquant une publication au format numérique, l'utilisateur s'engage à insérer sur cette mention un lien hypertexte renvoyant à la section concernée du site de la CTI comme suit :

[Source : données certifiées \(© CTI – Année 2017 \)](#)